



Date du  
dernier  
entretien :  
20/04/2020

# PAT DU PAYS TARBES LOURDES PYRENEES

## IDENTITE

### *Porteur*

Communauté d' Agglomération de  
Tarbes-Lourdes-Pyrénées

### *Territoire*

Haute-Pyrénées (65) - Occitanie

86 communes pour 123 000 habitants

Nombre d'EPCI : 1

### *Contact technique*

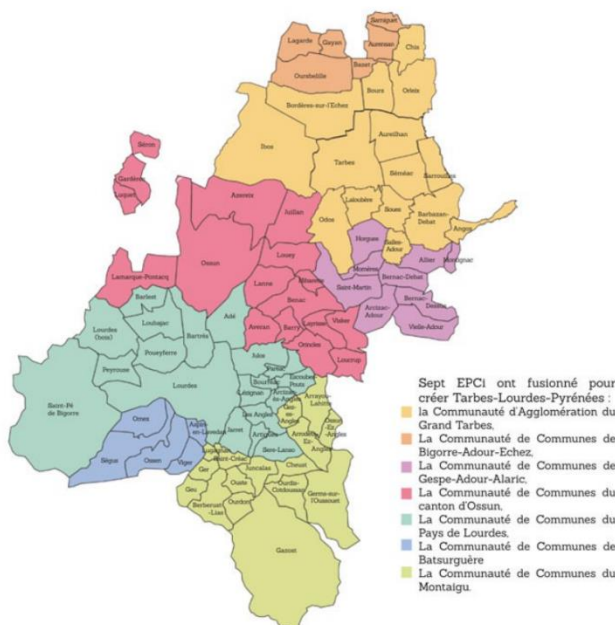
Clément Baylac

Chargé de mission Marketing territorial

Communauté d'agglomération Tarbes-  
Lourdes-Pyrénées

[clement.baylac@agglo-ttp.fr](mailto:clement.baylac@agglo-ttp.fr)

*Date du dernier entretien :*  
20/04/2020



Source : Communauté de communes  
Tarbes Lourdes Pyrénées

# TYPOLOGIE

## PAT systémique

### Gouvernance non renseignée

La typologie des PAT est fondée sur le croisement de la transversalité du projet (prise en compte d' un ou plusieurs secteurs d' action publique<sup>1</sup>) et de sa contribution annoncée à la prise en compte de la transition, particulièrement de ses enjeux environnementaux. Elle comprend deux grands types et quatre sous-types : les PAT agri-alimentaires (soit générique, soit de transition), les PAT systémiques (soit générique, soit de transition).

La typologie de la gouvernance distingue quatre grands types de gouvernance : gouvernance interne (élus politiques seul et/ou techniciens seuls), gouvernance agri-alimentaire (cogestion élus/profession agricole : elle est qualifiée de « fermée » quand elle ne concerne que la chambre d' agriculture, et de « ouverte » lorsqu' elle intègre aussi les organisations de l' agriculture paysanne), gouvernance multi-acteurs (présence d' acteurs de plusieurs secteurs d' action).

## LE CONTEXTE TERRITORIAL

La communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées est créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les deux communes de Tarbes et de Lourdes représente **la moitié de la population du département** des Hautes Pyrénées. La communauté de communes est composée de la Plaine de l'Adour et de vallées alluviales.

En termes économiques, le territoire se base sur une **économie industrielle** centrée autour de l'aéronautique et du ferroviaire, avec de grandes entreprises comme Tarmac et Daher à Tarbes et Alstom pour le ferroviaire. Le secteur industriel est néanmoins aujourd'hui en déclin, avec de nombreuses fermetures d'usines ces dernières années, à Tarbes plus particulièrement. La commune de Lourdes jouit d'une forte attractivité touristique avec le **secteur touristique religieux et spirituel** et ses 3 millions de visiteurs annuels.

Ce territoire rassemble le tiers de la Surface Agricole Utile (SAU) du département, avec une agriculture dominée par la culture du maïs, de prairies d'élevage hors sols et d'exploitations laitières.

---

<sup>1</sup> Selon le RnPAT, six secteurs d' action identifiés : économie alimentaire, culturel et gastronomie, nutrition-santé, accessibilité sociale, environnement, urbanisme et aménagement

# ACTION PUBLIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE AVANT LE PAT

Des actions et des dispositifs en faveur de l'agriculture et de l'alimentation tels que la restauration collective, l'Agenda 21, le PCAET, ont été portés par la communauté de communes en amont du PAT, sans cohérence entre les différents dispositifs.

En 2015, une initiative a été portée par le département et la Chambre d'agriculture avec la **création d'une marque de territoire** (HaPy Saveurs), qui promeut les produits locaux et les circuits courts.

## L'ELABORATION DU PAT

### LA DEMARCHE

**La démarche s'entame en 2016** par la réponse à l'appel à projet PNA par la communauté de communes de Lourdes. Entre octobre 2017 et mars 2018, un **premier diagnostic des acteurs de la filière agricole** est réalisé par des étudiants de l'école d'ingénieurs ISTIA d'Angers. Un second diagnostic sur la filière agricole et alimentaire, réalisé par le cabinet Gressard en 2018, ainsi qu'une étude sur les habitudes alimentaires vient compléter la lecture du territoire. En 2018, un grand séminaire regroupant divers acteurs du système alimentaire pose les bases du programme d'action. La dynamique s'est poursuivie par des réunions en petit comité avec les élus, pour déboucher sur la **validation officielle du projet fin 2018**.

### L'ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Aux prémices du PAT, le projet est porté par un **agent du pôle développement économique et attractivité territoriale de la Communauté de Commune de Lourdes**, qui a travaillé sur l'émergence du projet et le dossier PNA. Avec la création de la Communauté d'agglomération en 2017, le **projet change d'échelle** et sa gouvernance est donc restructurée. Le dossier est récupéré par la directrice du service économique et un référent technique de la communauté d'agglomération. Le PAT entre dans la mission du référent technique, qui y consacre 5-10% de son temps de travail.

Une nouvelle chargée de mission tourisme et culture pourrait permettre un travail plus important et plus de temps alloué au volet valorisation des filières d'excellence autour de produits du terroir.

### LA GOUVERNANCE DE L'ELABORATION DU PAT

Instances de pilotage :

- **Comité de pilotage interne** : Regroupe tous les partenaires concernés par le PAT.
- **Comité technique** : Une commission technique a été montée pour expertiser les projets et travailler sur les actions prioritaires identifiées.

Le PAT a pour projet la création **d'un comité de financeurs**, qui regrouperait : l'Etat, l'agglomération, la Région, le Département et l'Agence de l'eau.

Un groupe de travail a été monté sur une action en particulier, le projet de pépinière et de coopérative d'Impact 65. La SAFER fait partie de ce groupe afin de travailler sur la problématique foncière.

## LA COMMUNICATION

Le service interne de communication de l'agglomération se charge de la communication autour du projet. Les informations sur l'enquête publique sont publiées sur le site de l'agglomération, sur les réseaux sociaux, et via la presse locale. La page LinkedIn dédiée au service développement économique relaie également les informations relatives au PAT.

## LE FINANCEMENT

Le projet est financé par la DRAAF Occitanie. Il n'y a pas d'enveloppe dédiée au PAT au sein de la communauté d'agglomération.

## LE PAT

### LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Les grands enjeux définis dans le programme d'actions du PAT sont les suivants :

- A - Préserver les ressources** et assurer un développement équilibré des espaces
- B - Assurer la pérennité de l'économie agricole** et agroalimentaire du territoire
- C - Développer une culture alimentaire et gastronomique** locale
- D - Garantir l'accessibilité** à une alimentation de qualité pour tous (population précaires, lieux d'achat pour tous, accessibilité bio/local, question des séniors)
- E - Faire émerger une gouvernance locale** de la stratégie agricole et alimentaire

### LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action présente 9 axes stratégiques, subdivisés en objectifs stratégiques et traduits en actions opérationnelles. Les axes stratégiques sont les suivants :

- 1-Orienter les facteurs de production agricole** (exploitations, foncier, eau) pour répondre aux besoins et les piloter

- 2-Développer la création de valeur ajoutée au stade production agricole et la diversification pour répondre aux besoins
- 3-Consolider et développer la création de valeur ajoutée par la transformation
- 4-Accompagner l'élévation de la qualité de la restauration et développer un tourisme gastronomique
- 5- Accompagner le développement des produits locaux dans la restauration collective
- 6-Assurer l'accès des populations en difficultés à des produits locaux et sains
- 7-Faire évoluer les pratiques alimentaires des consommateurs
- 8-Assurer des relations équilibrées entre les acteurs des filières
- 9-Structurer une gouvernance du PAT en distinguant Politique/Technique/Financier

## LA MISE EN ŒUVRE DU PAT

### L'EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

Pas d'évolution notable de la gouvernance entre élaboration et mise en œuvre.

### LES ACTIONS EN COURS OU REALISEES

- la création d'un **marché local et biologique** au sein d'un **Quartier Politique de la Ville** à Tarbes, dont les premières éditions ont bien connu une forte affluence, suivi d'un affaiblissement de la mobilisation des commerçants et une affluence de plus en plus faible, menant à l'arrêt du projet en 2020
- La réalisation d'une **étude pour la mise en place d'une coopérative en agriculture bio**, avec en ligne de mire la création d'un espace-test. L'étude est financée par l'agglomération, et piloté par un groupe d'acteurs (Gap65, coopérative d'activité canopée, Terre en liens, AFAUP 65).

### L'EVALUATION

L'évaluation du projet n'est pas prévue, hormis faire un premier bilan des actions menées en 2020.

# L'ARTICULATION DU PAT

## AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS DE POLITIQUE PUBLIQUE

Le **PCAET** de l'agglomération intègre un axe sur l'agriculture et l'alimentation durable. Dans le cadre du PCAET, l'agglomération a lancé un « **défi locavore** », une étude des habitudes alimentaires et une sensibilisation au manger durable auprès de 50 foyers du territoire. Néanmoins, les **difficultés de communication** entre services au sein de l'agglomération **empêchent les synergies entre PAT et PCAET**, et les deux dispositifs sont pilotés en silo.

En termes d'urbanisme, un PLUi-H est en cours de définition, dans lequel est intégré l'action d'identification des terres pour l'installation de nouveaux producteurs.

## COOPERATION ENTRE TERRITOIRES

Le réseau régional de PAT de la DRAAF Occitanie a permis par l'organisation de rencontres l'échange avec des territoires de la région autour de leur PAT.

## ENSEIGNEMENTS

### BENEFICES ET REUSSITES

- **La forte attractivité touristique** du territoire est un grand potentiel dans le développement du projet alimentaire

### DIFFICULTES ET FREINS

- Le programme d'action **trop ambitieux par rapport aux moyens financiers** et humains consacrés au projet.
- **Difficulté à maintenir une gouvernance pérenne entre tous les acteurs**, qui dépasse les tensions politiques
- Le manque sur le territoire de petites exploitations agricoles, les terres agricoles étant rachetées en majorité par les grosses exploitations, et le **manque d'outils pour gérer le foncier**

## POUR ALLER PLUS LOIN



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

